

BOIS : 3C2A se voit attribuée la somme de 25 600 €

La [SARL 3 C 2 A](http://www.societe.com/societe/sarl-3-c-conseil-492055843.html) (siège à Nérac/47) s'est vu attribuée la somme de 25 600 €, par le Conseil Régional, pour la mise au point d'une machine à ébrancher les plants de peupliers. il a pour objectif la mise au point d'une machine à ébrancher les plants de peupliers, dans le but d'alléger une partie des travaux, longs et pénibles, de la pépinière. www.societe.com/societe/sarl-3-c-conseil-492055843.html